

## **Rapport d'activités section administration cantonale 2017, 2018 et début 2019**

### **Contexte cantonal**

Depuis de nombreuses années, le canton de Neuchâtel traverse une crise financière importante, due en particulier à la politique fiscale qui a réduit les impôts des grandes entreprises et des plus fortunés. A noter que l'État poursuit sur cette voie sans issue de la sous-enchère fiscale avec une nouvelle réduction de la fiscalité des personnes morales et des personnes physiques qui a été entérinée par le Grand Conseil en mars 2019 grâce à une alliance contre-nature PS-PLR.

Le nombre de « fronts » de batailles syndicales ouverts est important en raison des programmes d'économies tous azimuts et le cumul de plans d'austérité qui se suivent et s'additionnent. Un accroissement des situations individuelles est à relever. Elles sont en grande augmentation dans les services ou secteurs qui se réorganisent et/ou se restructurent.

Face à ces attaques à différents niveaux, le secrétariat est fortement sollicité et investi. Durant cette période un changement important dans notre personnel s'est produit : trois départs et quatre arrivées. Il manque néanmoins une direction syndicale. Depuis juin 2014, la région n'a plus de présidence.

### **Mesures du plan financier du Conseil d'État**

En décembre 2017, le Conseil d'État a présenté 40 mesures d'économies devant permettre au canton de revenir à l'équilibre budgétaire. Ce catalogue des austérités a un impact important non seulement sur la fonction publique (suppressions de postes, baisses des conditions salariales et de travail, etc.) mais également sur l'ensemble de la population (baisse des prestations, surtout pour les plus démunis).

### **Absence de budget 2018 de l'État**

L'absence de budget de l'État début 2018 suite à son refus par le parlement a mobilisé le SSP qui s'est inquiété des conséquences de cette situation sur la fonction publique et parapublique. En cas d'absence de budget, seules les dépenses absolument nécessaires peuvent être engagées, ce qui pose de nombreux problèmes (non-remplacement des départs, subventions non versées, projets suspendus, etc.). Le Grand Conseil a finalement voté le budget – avec de nombreuses coupes et économies – le 20 février 2018.

### **Comité anti-crise**

Suite aux plans d'économies successifs du Conseil d'État, les syndicats, SSP en tête, les partis de gauche, ainsi que des associations et secteurs touchés par les coupes budgétaires, ont décidé de relancer le comité anti-crise afin d'exprimer leur ras-le-bol et de lutter contre les coupes de l'État subies année après année.

### **Manifestation du 10 mars 2018 à Neuchâtel contre l'austérité**

Après une conférence de presse dénonçant les conséquences concrètes des coupes de l'État, le comité anti-crise a organisé une manifestation populaire le 10 mars à Neuchâtel contre les politiques d'austérité du canton, qui a réuni près de 1500 personnes. A cette occasion, deux motions populaires, l'une demandant davantage de contrôleurs fiscaux afin de lutter contre la fraude fiscale et la deuxième

demandant la suppression du frein à l'endettement et aux dépenses, mécanisme rigide qui, au lieu d'être anticyclique, aggrave les crises sur le dos des plus faibles. Une pétition demandant d'instaurer une contribution de solidarité sur les revenus ou fortunes les plus élevés du canton a également été lancée. Ces propositions ont été déposées le 23 mai au Château. Le Grand Conseil a accepté l'urgence ainsi que les deux motions populaires (à une voix près) le 27 juin.

### **Péjoration des conditions de retraite (Prévoyance.ne)**

Pour pallier la baisse des espérances de rendement, la caisse de pensions est tenue d'abaisser son taux technique, ce qui obligerait les employeurs à renflouer massivement la caisse pour maintenir les rentes. Face à cette situation, les autorités cantonales ont pris l'option d'abandonner la garantie des prestations et ont prévu des mesures d'accompagnement ayant pour conséquence de baisser les rentes en moyenne de 11 % (baisse allant de 3 à 24 % selon les situations).

Le SSP a présenté à deux reprises des projets alternatifs, mais ils ont été rejetés tant par les politiques que par Prévoyance.ne.

En février 2018, le Grand Conseil a voté le changement de primauté avec des mesures d'accompagnement que le SSP juge insuffisantes. Ce changement introduit une nouvelle hausse des cotisations avec une baisse des rentes pour 18'000 employés actifs.

Pour rappel, lors de la création de prévoyance.ne en 2010, les cotisations avaient été augmentées significativement, soi-disant pour maintenir la primauté de prestation et l'âge de la retraite à 62 ans pour le plan ordinaire et 60 ans pour le plan PPP. Depuis lors, les conditions de retraite anticipée se sont durcies. En 2014, les mesures de recapitalisation de la caisse avaient maintenu la primauté des prestations mais avaient fait passer l'âge de retraite à 64 ans pour le plan ordinaire et 61 ans pour le plan PPP.

### **Commission de travail Conseil d'État – syndicats**

La commission de travail Conseil d'État-syndicats est le cadre de négociation entre les représentants du Conseil d'État et les syndicats de la fonction publique. Au vu de la situation financière difficile de l'État, les discussions autour des plans d'économies successifs de l'État y prennent une place importante ces dernières années.

Dès 2015 et jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale dans l'administration cantonale et dans l'enseignement en janvier 2017, les mécanismes salariaux légaux ont été suspendus. Depuis 2017, le Conseil d'État a octroyé les échelons, comme il s'y était engagé dans le cadre du nouveau système salarial. Mais il a bien fait comprendre aux syndicats qu'il s'agissait en quelque sorte d'une fleur faite à la fonction publique dans une période difficile pour les finances de l'État. Le SSP reste donc très attentif à la situation. Quant à l'IPC, qui a été négatif durant plusieurs années, il n'y pas été déduit sur les salaires mais a été mis en réserve par l'État. Depuis qu'il est à nouveau positif, le Conseil d'État puise dans cette réserve. En 2019, l'IPC ne sera pas octroyé mais les compteurs seront remis à zéro.

### **Nouvelle grille salariale pour la fonction publique (entrée en vigueur en janvier 2017)**

Le projet de nouvelle grille salariale pour l'administration cantonale présenté à fin 2015 par le Conseil d'État est contesté par le SSP car il favorise les plus hauts salaires au détriment de la majorité des employés, en particulier ceux qui se situent dans les classes de traitement du bas de l'échelle (ex. salaire maximal amputé de plus de CHF 500.-/mois pour les employés des classes de traitement 1 à 3 et pas pour les cadres supérieurs des classes 14 à 16). L'augmentation du salaire de départ dans chacune des classes est également de plus en plus forte à mesure que l'on monte dans les classes de traitement élevées.

Les pertes sont importantes pour les employés censés atteindre le maximum dans les années à venir. Le nouveau système est par conséquent clairement défavorable pour les employés fidèles qui font toute leur carrière à l'État.

L'introduction de primes est également contestée après le fiasco du système du « salaire au mérite ». Les primes permettront de récompenser avant tout les cadres, qui sont déjà les seuls gagnants avec la nouvelle grille. L'objectif du Conseil d'État est d'atteindre jusqu'à 0.7% (en 2020) de la masse salariale.

En janvier 2017, la nouvelle grille salariale de l'administration cantonale est entrée en vigueur. Le SSP a tenté, en vain, de mobiliser l'administration cantonale contre cette grille salariale qui favorise les salaires élevés au détriment des petits salaires. Mais la mobilisation n'a pas pris.

Parallèlement, le Conseil d'État a décidé dès janvier 2017 de supprimer 60 EPT au sein de l'administration cantonale et de passer de 40h à 41h de travail hebdomadaire. Le SSP s'est opposé à ces mesures d'économies mais sans succès. La section administration a suivi de près la mise en œuvre de ce processus qui a abouti à ce que 10 personnes se retrouvent sur le carreau, sans aucune solution.

Concernant les primes, le Conseil d'État a fini par entendre en partie les syndicats en acceptant de favoriser les primes collectives au détriment des primes individuelles. Cependant, il est à relever que c'est le système même des primes que le SSP conteste. Ce d'autant qu'en parallèle l'État a diminué drastiquement les primes de fidélité, les allocations complémentaires pour les enfants, etc.

#### **Projet de convention sur la communication des syndicats au sein de l'État**

La section administration a rédigé en novembre 2017 un projet de Convention entre l'État et les syndicats dans le but de régler les modalités de communication des associations du personnel et des syndicats au sein de l'administration cantonale neuchâteloise. En réponse, le Conseil d'État a proposé de créer un groupe de travail chargé de plancher sur un projet de convention liant les syndicats et l'État révisé et qui intègre les aspects liés à la communication. Ce groupe de travail – accompagné par le chef des RH de l'État et le secrétaire général du DJSC – s'est réuni à plusieurs reprises en 2018 et a proposé un projet au Conseil d'État. Ce dernier l'a refusé en bloc, ce qui a fortement fâché les syndicats, mais s'est engagé à revenir avec de nouvelles propositions, ce qu'il a fait début 2019. Tous les syndicats de la fonction publique, SSP en tête, se sont opposés à ces propositions qui, au lieu d'améliorer la communication au sein de l'État pour les syndicats, apportaient de nouvelles restrictions. Les syndicats ont donc affirmé unanimement préférer le statu quo. Finalement, les syndicats ont obtenu de pouvoir revenir avec une version allégée du projet de convention. Ces éléments seront discutés lors d'une prochaine séance de la commission de travail, probablement en juin 2019.

#### **Situation au sein de certains services de l'administration cantonale**

Le SSP est régulièrement informé de dysfonctionnements au sein de services de l'administration cantonale, mais la plupart du temps les collaborateurs préfèrent se taire. Les pressions internes sont fortes et le personnel, qui craint souvent de perdre son emploi, renonce à agir. Cependant, on constate peu à peu que dans certains secteurs la situation commence à évoluer et que le personnel commence à vouloir se mobiliser pour défendre ses droits. Il n'est pas impossible qu'au vu des énormes pressions, notamment d'ordre financier, qui ont cours dans les différents services et secteurs, on assiste ces prochaines années à une recrudescence de conflits sociaux au sein de la fonction publique neuchâteloise.